

Relations industrielles Industrial Relations



L'Église catholique et les travailleurs

Maurice Roy

Volume 5, Number 1, September–October 1949

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023265ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023265ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, M. (1949). L'Église catholique et les travailleurs. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(1), 2–4. <https://doi.org/10.7202/1023265ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1949

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LES TRAVAILLEURS

SON EXC. MGR MAURICE ROY

A l'occasion de la Fête du Travail, vous avez voulu vous réunir dans cette église afin de prier votre patron, Saint Joseph, et de demander au divin Ouvrier, Jésus notre Sauveur, de vous aider à comprendre les leçons et les exemples qu'Il vous a donnés Lui-même quand il travaillait sur la terre. Ces leçons, c'est l'Eglise qui vous les a enseignées au cours des siècles avec la divine autorité que lui a donnée son fondateur; c'est l'Eglise qui s'en est inspirée dans les diverses organisations qu'elle a fondées pour sanctifier le milieu du travail.

L'Eglise est une mère

Je voudrais vous rappeler tout d'abord tout ce que l'Eglise a fait pour vous. L'Eglise est une mère; elle aime également tous ses enfants. Elle compte parmi ses fils des hommes de toutes les races, des gouvernants et des gouvernés, des employeurs et des employés. Mais elle n'appartient ni à un pays, ni à une classe de la société: à tous elle montre le chemin du ciel, à tous elle enseigne la vérité. Cette vérité est accueillie tantôt avec joie et tantôt avec tristesse; elle indique tantôt des droits que l'on est heureux de défendre et tantôt des obligations pénibles à accepter; comme celle de Notre-Seigneur, la parole de l'Eglise est parfois très douce à entendre et parfois aussi elle paraît très sévère: l'Eglise ne cherche pas d'abord à plaire, mais à dire la vérité. Elle veut que tous les hommes, grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, guidés par l'enseignement du Christ, travaillent tous ensemble comme des frères à l'édification d'une société chrétienne.

Sa prédilection pour la classe ouvrière

Mais si elle aime tous ses enfants d'un même amour, une mère doit montrer une sollicitude toute particulière à ceux de ses enfants qui sont plus jeunes ou plus faibles, parce que ceux-ci ont plus besoin de son attention et de ses soins. C'est pourquoi l'Eglise s'est penchée avec une véritable prédilection vers la classe ouvrière, parce que celle-ci, en face des puissantes sociétés du commerce et de l'industrie, se trouvait souvent sans guide et

sans protection. A mesure que les institutions modernes évoluaient et que les relations du capital et du travail devenaient de plus en plus complexes, la voix des papes s'est fait entendre avec une insistance toujours plus marquée pour faire pénétrer et pour faire grandir l'esprit de l'Evangile dans le milieu du travail.

En d'autres pays, on a reproché à l'Eglise de n'avoir pas assez pris les intérêts des ouvriers et de n'avoir pas aidé suffisamment la classe ouvrière à créer les associations dont elle avait besoin. Si cela est arrivé, ce n'est pas parce que l'Eglise n'a pas voulu aider la classe ouvrière, c'est parce qu'on lui avait enlevé les moyens de l'assister. En effet, dans plusieurs pays, ceux-là même qui ont exploité les ouvriers se sont faits les persécuteurs de l'Eglise. Et c'est parce qu'on l'avait privée de sa liberté d'enseigner et de fonder des oeuvres, parce qu'elle ne disposait plus que d'un clergé trop peu nombreux et de ressources trop précaires que l'Eglise n'a pas pu réaliser toutes les oeuvres qu'elle avait inscrites dans son programme social.

Son rôle de pionnier dans notre pays

Quoi qu'il en soit, l'Eglise a accompli dans notre pays une oeuvre admirable. C'est elle qui est allée au-devant des patrons et des ouvriers pour les inviter à s'organiser en associations professionnelles. Ce fut une oeuvre extrêmement difficile. Les plus anciens parmi vous se rappellent comment les premiers aumôniers et officiers de ces associations ont réussi à vaincre l'indifférence, la prévention et l'hostilité d'un grand nombre. Nous voyons maintenant les fruits de leurs efforts. Nous avons aujourd'hui, conformément à l'enseignement de Sa Sainteté le Pape Pie XI, des associations ouvrières et des associations patronales qui collaborent loyalement à la réalisation d'un ordre social chrétien.

L'Eglise fait confiance aux chefs des associations syndicales

L'Eglise, qui indique à ces associations le but à poursuivre, ne prétend pas s'ingérer dans le détail de leur administration: elle respecte leur autonomie et fait confiance à leurs chefs. S'il survient un conflit, l'Eglise évitera ordinairement de se prononcer sur le fond du débat, comme une mère de famille qui évite de prendre parti quand

Son Excellence Mgr Maurice Roy a bien voulu autoriser le Bulletin des relations industrielles à publier, comme article, le texte de la magistrale allocution qu'il a prononcée lors de la Fête du Travail.

une discussion surgit entre ses enfants; mais d'autre part elle n'hésitera pas à revendiquer son droit à enseigner la vérité et à souvegarder l'existence et la liberté des associations professionnelles qu'elle a fondées.

Responsabilité des ouvriers.

Voilà, chers ouvriers, ce que l'Eglise a fait pour vous. Mais vous comprenez fort bien qu'Elle ne peut réussir dans cette oeuvre que si vous lui donnez généreusement votre collaboration. Le travail, dont l'Eglise vous enseigne la dignité et la fécondité, c'est vous qui devez le faire; les associations qu'elle a organisées pour vous, c'est vous qui devez les soutenir; le bel idéal de vie laborieuse et chrétienne dont elle vous a tracé le programme, c'est vous qui devez le vivre.

Compétence et honnêteté

Comment ferez-vous votre part ? Tout d'abord, en apprenant bien votre métier. Vous ne respectez pas votre profession si vous avez l'air de croire qu'on peut l'exercer sans intelligence et sans application. Grâce à l'aide des machines, plusieurs métiers sont plus faciles à apprendre aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois. Mais dans tous les domaines, il reste toujours une différence facile à voir entre l'ouvrier qui sait son métier et celui qui travaille mal. Le médecin, l'ingénieur, l'avocat ignorant ou paresseux est un déshonneur pour sa profession; cela est vrai également de l'ouvrier qui n'est pas compétent et honnête dans son travail.

Si vous appréciez comme l'Eglise la dignité de votre profession, vous comprendrez que vos syndicats ne peuvent pas donner un certificat de compétence à celui qui ne sait pas son métier tout aussi bien qu'à l'ouvrier; vous aurez à coeur de ne gaspiller ni les matériaux qu'on vous confie, ni votre temps. Si par sa faute un ouvrier perd le temps pour lequel il est payé, il pêche contre la justice, tout comme le patron qui ne paierait qu'une partie du salaire promis, tout comme le marchand qui tricherait sur le poids des marchandises qu'il vend. Soyez compétents, soyez honnêtes: vous ferez honneur à votre profession.

Les ouvriers doivent soutenir leurs syndicats

L'Eglise vous a encouragés et aidés à former des syndicats: faites partie de ces associations et soutenez-les. Ces syndicats vous ont aidés précisément à améliorer votre condition et vous ont

obtenu de meilleurs salaires: c'est là une de leurs raisons d'être, car l'Eglise veut que, par l'association professionnelle, l'ouvrier puisse faire reconnaître ses droits et avoir une juste part de la prospérité générale.

Mais pour que vos syndicats puissent vous aider, il faut que vous les aidiez vous-mêmes non pas seulement une fois de temps en temps, mais d'un bout de l'année à l'autre. Vous ne devez pas vous rappeler que vous appartenez à une profession seulement quand il est question d'obtenir une augmentation de salaire: c'est tout le temps que vous devez être fiers de votre profession et désireux d'aider les autres ouvriers.

Vos syndicats peuvent vous aider de bien des manières, et les chefs de vos associations vous ont dit plus d'une fois qu'ils voulaient obtenir pour vous non seulement des salaires raisonnables mais aussi tout ce qui peut vous permettre de mieux utiliser l'argent que vous gagnez, tout ce qui favorisera pour vous et pour vos foyers une vie plus heureuse et plus chrétienne. Mais pour accomplir cette oeuvre, il faut que vos associations puissent compter sur vous, sur votre collaboration, sur votre fidélité. Ainsi elles pourront faire des plans pour l'avenir, et elles vous rendront des services toujours plus grands.

Nécessité de l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise

La doctrine sociale de l'Eglise qui a inspiré les fondateurs de vos syndicats, vous donnez-vous suffisamment la peine de l'étudier ? Ne croyez pas que seuls les officiers et les aumôniers de vos associations soient capables d'étudier ce que l'Eglise a enseigné sur la question sociale. Tous, vous pouvez et vous devez apprendre ce que l'Eglise vous demande de savoir. Chaque fois que dans votre syndicat, ou sous les auspices d'une oeuvre paroissiale, il doit y avoir une conférence ou un cercle d'études sur la question sociale, faites-vous un devoir d'y assister. Mieux vous connaîtrez la doctrine de l'Eglise et mieux vous saurez ce qu'il faut faire pour vivre chrétiennement en faisant du bien autour de vous.

But du mouvement ouvrier chrétien

Ecoutez bien l'Eglise, afin de vous diriger toujours vers le but qu'elle vous propose. Ce but, Sa Sainteté le Pape Pie XII l'a indiqué d'une manière admirable dans son allocution aux travailleurs italiens, le 29 juin 1948. Ecoutons avec respect ses paroles: « Pour ne pas défaillir le long

des chemins, pour enflammer les coeurs et particulièrement pour gagner la jeunesse à votre cause, il vous faut avoir constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre votre mouvement: c'est-à-dire la formation de travailleurs vraiment chrétiens qui excellent également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachant mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau chrétien de la vie sociale tout entière (Cf. Encyl. Quadragesimo anno).

Tel est le but élevé du mouvement des travailleurs chrétiens, même si celui-ci se divise en Unions particulières et distinctes, dont les unes visent à la défense de leurs intérêts légitimes par les contrats de travail — tâche propre des syndicats — d'autres aux oeuvres d'assistance mutuelle dans les choses économiques, telles que les coopé-

ratives de consommation; d'autres enfin à l'aide religieuse et morale aux travailleurs, comme sont les associations ouvrières catholiques.

Ne vous laissez donc pas détourner de cette fin, plus importante que n'importe quelle autre forme transitoire de l'organisation syndicale ».

L'auguste parole du Souverain Pontife vous a tracé votre devoir. Avant toute chose, soyez de parfaits chrétiens. Les plus belles institutions n'arriveront jamais à faire régner la paix chez les hommes qui recherchent seulement l'argent et les plaisirs. Ce sont ceux qui sont détachés des biens de ce monde qui sèment le bonheur autour d'eux; ce sont ceux qui regardent vers le ciel qui font le plus de bien sur la terre. « Cherchez d'abord le royaume des cieux et tout le reste vous sera ajouté par surcroît » (Matt. VI-33). Pour donner un peu de paix et de bonheur au monde dans lequel vous vivez, répandez dans le milieu du travail l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ORIGINE ET ESSOR DU DROIT SOCIAL : DROIT COMMUN ET DROIT DE CLASSE

RENÉ H. MANKIEWICZ

*L'erreur de la Révolution française:
l'égalité conserve l'inégalité*

Le progrès capital réalisé dans le domaine du droit par les pays européens à la suite de la Révolution française a consisté dans l'abolition des privilèges de classe. L'égalité des hommes devant la loi fut l'innovation essentielle du nouveau régime libéral. Elle assura la disparition des privilèges corporatifs et féodaux. Dorénavant, tout le monde sera traité sur un pied d'égalité juridique. Les droits et les obligations de l'homme ne varieront plus selon sa « condition sociale ». A la place des droits de classe est installé le droit commun à tous.

Or, l'évolution du libéralisme politique, combiné avec l'économie libérale, a révélé au cours du 19^{ème}, et notamment au début du 20^{ème} siècle, que le nouveau droit commun était bâti sur une illusion de l'esprit. L'égalité du traitement juridique s'est avérée en effet le moyen le plus efficace pour assurer l'inégalité de conditions sociales. Elle perpétua des privilèges qu'on croyait abolis. Elle s'est montrée inapte à assurer le triom-

phe de la justice, et notamment de la justice sociale.

En effet, les hommes ne combattent pas à armes égales dans la lutte pour le pain quotidien. La possession de l'argent et des moyens matériels de production donne une supériorité de fait vis-à-vis d'autrui. De sorte que ni l'égalité du droit, ni la justice sociale ne sont plus garantis.

*Le remède: protection légale
des travailleurs*

Comme il l'a toujours fait en pareilles conditions, l'ordre juridique devait alors intervenir pour protéger l'homme faiblement armé contre la puissance de ses semblables, afin d'atténuer l'effet de la force, qu'elle soit physique, militaire ou, comme ici, économique. On devait, dès lors, rompre avec le droit commun et revenir au système traditionnel où les normes juridiques étaient modelées sur les conditions sociales des intéressés. L'inégalité juridique devint à nouveau le standard du législateur. Mais cette fois, l'inégalité opéra au profit des déshérités et non plus, comme sous l'an-